

Débat
d'orientations
budgétaires 2023



Le cadre juridique

- ***Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels***
- ***Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée.***
- •L'article 93 de loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) modifie, notamment, l'article L 2312-1 du CGCT, lequel dispose désormais :
- (...) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.
- Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

- **Débat d'orientation budgétaire : Article L2312-1**

- Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

- **Objectifs du DOB**

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

- **Dispositions légales : contexte juridique**

- Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il permet au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.
- En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à [l'adoption du budget primitif est illégale.
- Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

- **Quels documents sont à établir ?**

- Présentation au conseil municipal du rapport d'orientation budgétaire –
- Prise d'une délibération qui prend acte de la tenue du DOB
- Rédaction et publicité du compte rendu de séance présentant le DOB

Le contexte général

Géopolitique: guerre en Ukraine et montée du protectionnisme

Économie: volatilité des prix, inflation historique, taux du chômage bas

2022: une année de chocs

Financier: hausse des taux d'intérêts

Une année loin de la normalisation post-covid attendue

Le recours à l'emprunt

Année 2022 : marquée par les difficultés de recours à l'emprunt
Évolution des taux/évolution du taux d'usure

Année 2023 : stabilisation de l'évolution des taux fixes à un niveau inférieur à celle du taux d'usure

Taux d'usure et taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit et les sociétés de financement (%)		
Catégorie	Taux effectif moyen pratiqué au 4ème trimestre 2022	Taux d'usure applicable au 1er janvier 2023
CRÉDITS DE TRÉSORERIE		
Crédits de trésorerie aux ménages et prêts pour travaux d'un montant inférieur ou égal à 75 000 euros (1)	Séries	Séries
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	15,78	21,04
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	7,91	10,55
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	4,34	5,79
CRÉDITS IMMOBILIERS		
Crédits immobiliers et prêts pour travaux d'un montant supérieur à 75 000 euros (2)	Séries	Séries
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	2,56	3,41
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	2,65	3,53
Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus	2,68	3,57
Prêts à taux variable	2,51	3,35
Prêts relais	2,82	3,76
Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale		
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans	3,19	4,25
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	3,18	4,24
Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus	3,23	4,31
Prêts à taux variable d'une durée initiale supérieure à 2 ans (3)	3,36	4,48
Découverts en compte	12,35	16,47
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	3,08	4,11



Le contexte des collectivités – les communes

Baisse de l'épargne brute notamment liée à l'inflation et aux mesures en matière de personnel

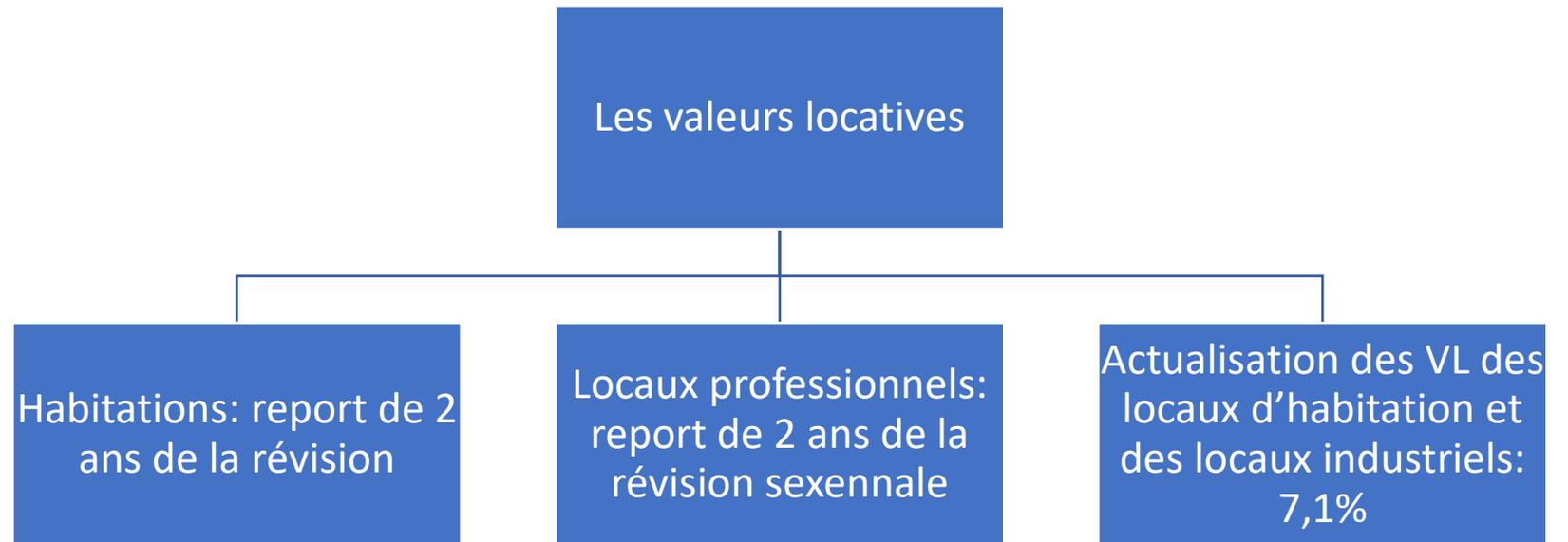
SECTION DE FONCTIONNEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 3,7	87,5	+ 3,0	90,1	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,0	22,2	+ 7,3	23,8
Recettes fiscales	+ 2,5	58,2	+ 3,9	60,5	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 3,5	15,5	+ 0,8	15,6	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 5,5	11,1	+ 10,1	12,2
Participations	- 2,5	3,2	+ 1,7	3,3	- Recettes d'investissement (6)	+ 1,7	11,0	+ 3,1	11,4
Produit des services	+ 18,0	6,1	+ 3,0	6,2	- Flux net de dette (7) =	-	+ 0,1	-	+ 0,2
Autres	+ 9,4	4,5	+ 0,0	4,5	- Emprunts nouveaux*	+ 9,8	6,4	+ 2,4	6,6
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 2,7	74,3	+ 5,5	78,4	- Remboursements (8)*	+ 1,3	6,4	- 0,1	6,4
Dépenses de personnel	+ 2,5	40,1	+ 3,4	41,5	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 2,1	-	- 0,6
Charges à caractère général	+ 6,2	17,7	+ 14,7	20,3	ENCOURS DE DETTE au 31/12	- 0,1	64,8	+ 0,3	65,0
Dépenses d'intervention	+ 1,6	13,3	+ 1,8	13,5	Budgets principaux				
Autres	- 5,7	1,8	+ 0,0	1,8	p : prévisions				
Intérêts de la dette	- 9,3	1,4	- 6,1	1,3	* hors opérations financières				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 9,9	13,2	- 11,3	11,7	(9)=(3)+(6)+(7)-(4)				
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 19,3	6,8	- 21,9	5,3					

Y compris la collectivité unique à statut particulier "Ville de Paris"

Progression des dépenses d'investissement essentiellement liée à l'inflation

Tableau extrait de la note de conjoncture LBP

fiscalité



Energie -aide

le bouclier tarifaire

- petites collectivités (moins de 10 employés et moins de 2 millions de recettes) ayant souscrit un contrat TRVé (tarif réglementé) ou un contrat à prix fixe, pour une puissance inférieure à 36 kVa
- la hausse du tarif de l'électricité est limitée en moyenne à 15 %
- le dispositif n'est pas cumulable avec l'amortisseur tarifaire mais est cumulable avec le filet de sécurité
- **il faut impérativement adresser une attestation d'éligibilité à son fournisseur avant le 31 mars**

Energie -aide

l'amortisseur d'électricité

- collectivités ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire
- l'amortisseur s'applique sur les consommations comprises entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023
- le bénéfice est pris en compte dans la facture d'électricité. Pour cela, **il faut impérativement adresser une attestation d'éligibilité à son fournisseur avant le 31 mars** pour les contrats signés avant le 28 février 2023. Pour les contrats signés ultérieurement, l'attestation doit être envoyée sous un mois. Il faut autant d'attestations que de fournisseurs et que de numéros SIREN (budgets annexes).
- l'amortisseur s'applique uniquement sur la part variable correspondant au prix de l'électricité hors coût d'acheminement, TURPE, taxes et abonnement.
- le montant pris en charge, calculé sur 50% du volume d'électricité consommé, correspond au prix de l'énergie du contrat moins 180 €/MWh avec un plafond d'amortisseur à 320 €/MWh

Energie -aide

le filet de sécurité

- critères cumulatifs à remplir pour être éligible : une baisse de l'épargne brute en 2023 de 15 % par rapport à 2022 et, pour les communes, avoir un potentiel financier par habitant inférieur à 2 fois la moyenne de la strate (pour les EPCI à fiscalité propre: potentiel fiscal par habitant inférieur à 2 fois la moyenne des EPCI de même catégorie)
- le montant est calculé sur 50 % de l'augmentation entre 2022 et 2023 des dépenses d'énergie, électricité, chauffage urbain déduction faite de 50 % de l'augmentation, sur la même période, des recettes réelles de fonctionnement
- Il est possible de demander une avance avant le 30 novembre
- cumulable avec les deux autres dispositifs.

Les dotations

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Suppression du critère
d'éligibilité lié à
l'effort fiscal

Mise en place d'une
compensation sur 4 ans
(90/70/50/25) en cas de
perte d'éligibilité

Les dotations

Dotation pour la délivrance de titres sécurisés

- La dotation se décompose désormais en deux parts :
 - Une part forfaitaire par station en fonctionnement au 1^{er} janvier
 - Une part variable en fonction du nombre de demandes de passeports et de CNI enregistrées l'année précédente, selon barème fixé par décret.
- Une majoration est prévue pour les communes inscrivant les stations à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous. Pour 2023, il faut que la station soit inscrite au 1^{er} juillet 2023.

Les dotations

Dotation pour la biodiversité

Forte augmentation des montants + instauration d'un minimum de 3 000 €

Pour la part parc national: suppression de la notion de cœur de parc, mais adhésion nécessaire à la charte du parc

Les orientations
budgétaires pour la
ville de Bizanos

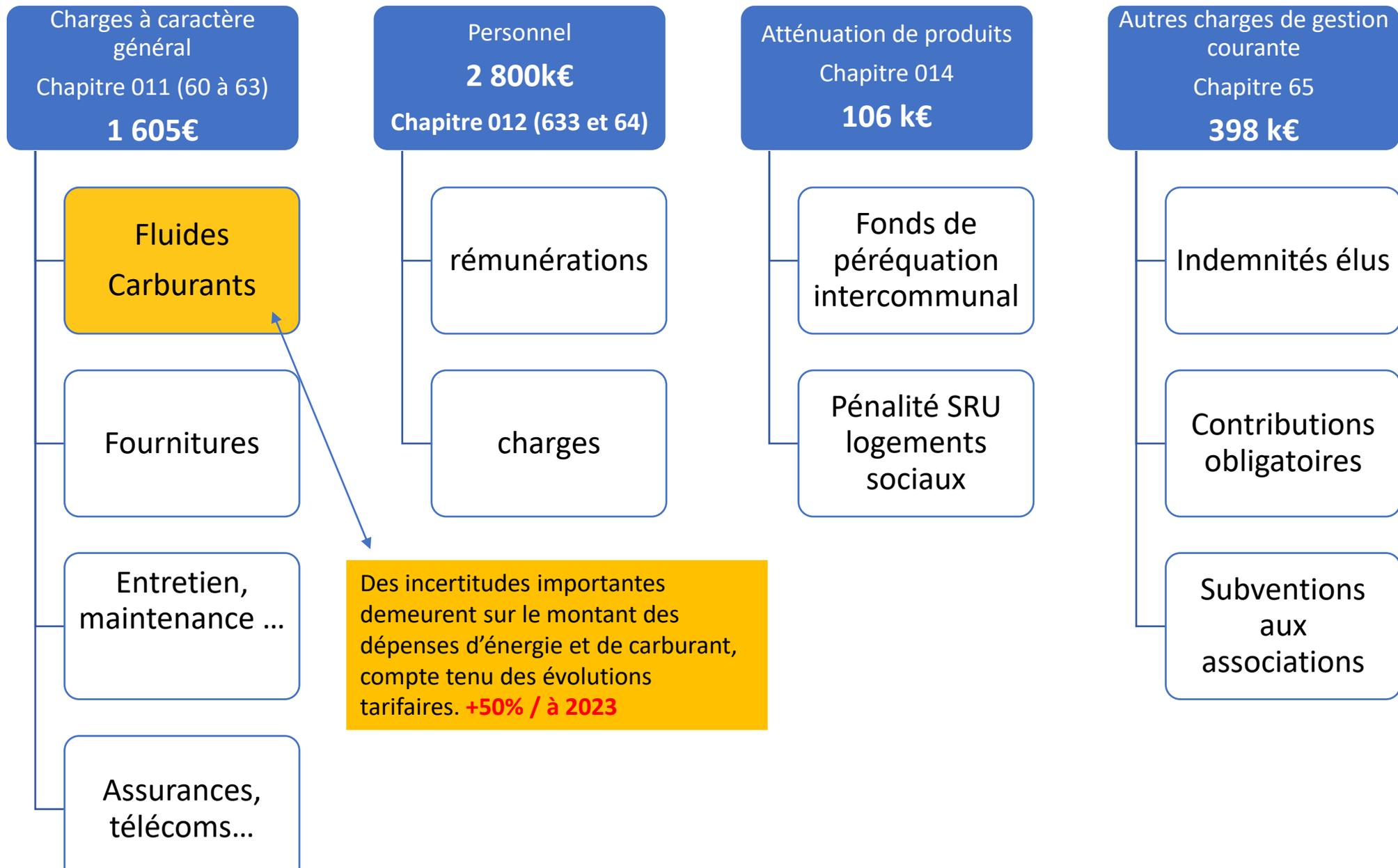


Orientations des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (2022-2023)

Rubriques	BP 2022	CA 2022	OB 2023	Evolution BP-OB
Charges à caractère général	1 405K€	1 200K€	1 605K€	14.2%
Charges de personnel	2 691K€	2 636K€	2 800K€	+4.1%
Atténuation de produits (dont FPIC et SRU)	77K€	71€	106K€	37.66%
Autres charges de gestion courantes (dont subventions)	399K€	381K€	398K€	0.00
Total dépenses courantes	4 572K€	4 288K€	4 909K€	+7.37%
Charges financières	251K€	245€	251K€	0.00
Total dépenses de fonctionnement	4 823K€	4 533K€	5 160€	+6.98%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES DE 2022



Déterminants de la masse salariale 2023 par rapport à 2022

Personnel

2 800 k€

Chapitre 012 (633 et 64)

Facteurs d'évolution	Ecart CA2022-OB2023
Entrées de personnel = 1 apprentis	+16K€
Sorties de personnel = 1 agent mois août	-12K€
Nombre agents permanents (hors vacataires et saisonniers ALSH)	62
Avancements (échelons et grades)	8K€
Revalorisation grilles indiciaires catégorie C* + augmentation point d'indice	+60K€
Mesures individuelles (HS fêtes- manifestations)	+10K€
Contrats et heures variables (remplacements et ajustements besoins)	+45K€
Agents recenseurs	+37K€
SOLDE GENERAL	+164K€

Les recettes courantes de fonctionnement seraient en progression de 5.1% au regard du budget primitif 2021.

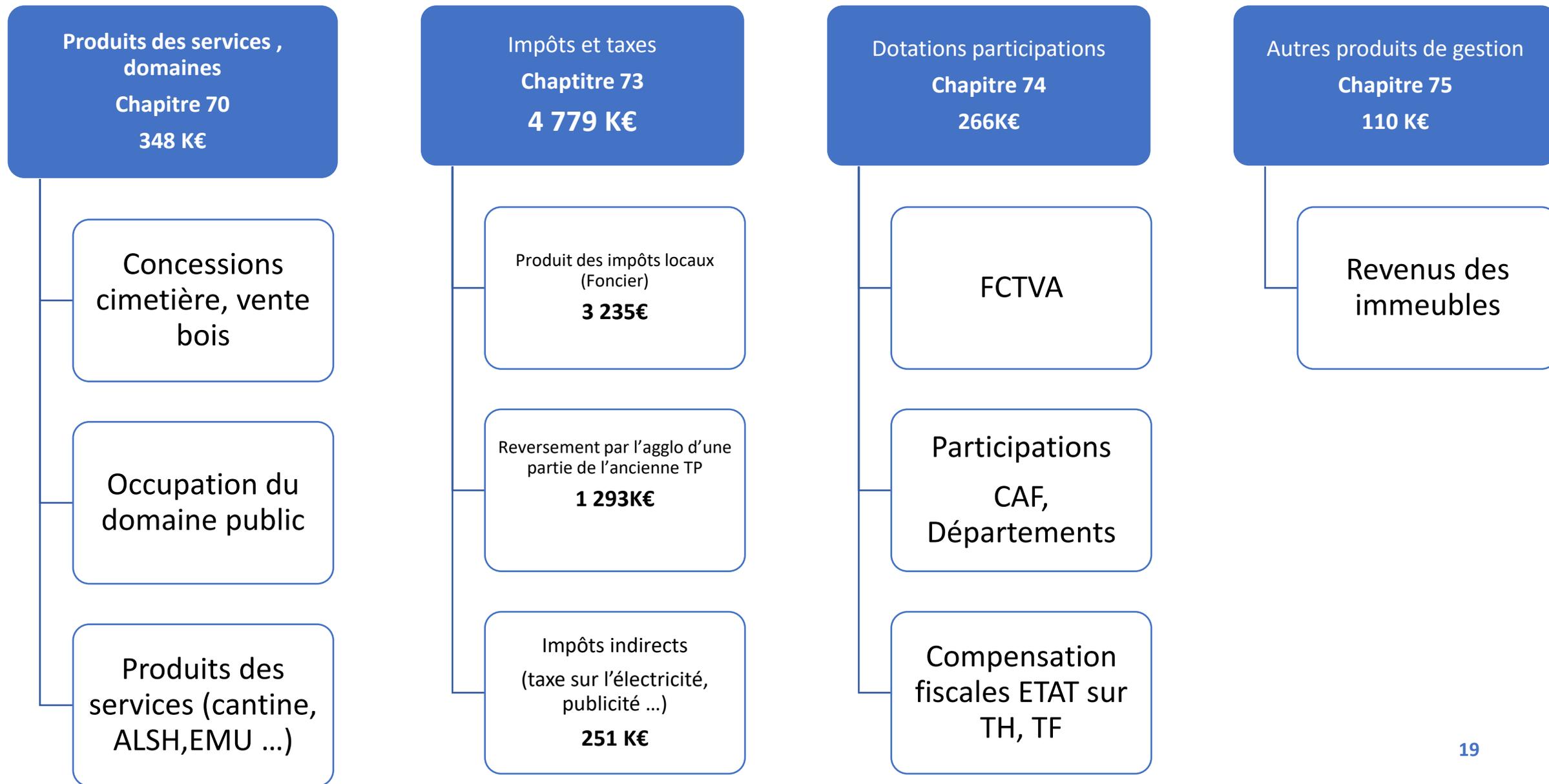
La dynamique fiscale permet de conserver une trajectoire favorable, grâce à la revalorisation des bases fiscales de 7.1% sur les locaux d'habitations uniquement.

Orientations des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (2022-2023)

Rubriques	BP 2022	CA 2022	OB 2023	Evolution BP-OB
Atténuation de charges	23K€	69K€	23K€	0 %
Produits des services	304K€	373€	348€	+14.4%
Impôts et taxes	4 597K€	4 648K€	4 779€	+4%
Dotations et participations	229€	266K€	252K€	+10 %
Autres produits de gestion courantes	81K€	110K€	101K€	+20 %
Total recettes de fonctionnement	5 234€	5 466K€	5 503K€	+5.1%

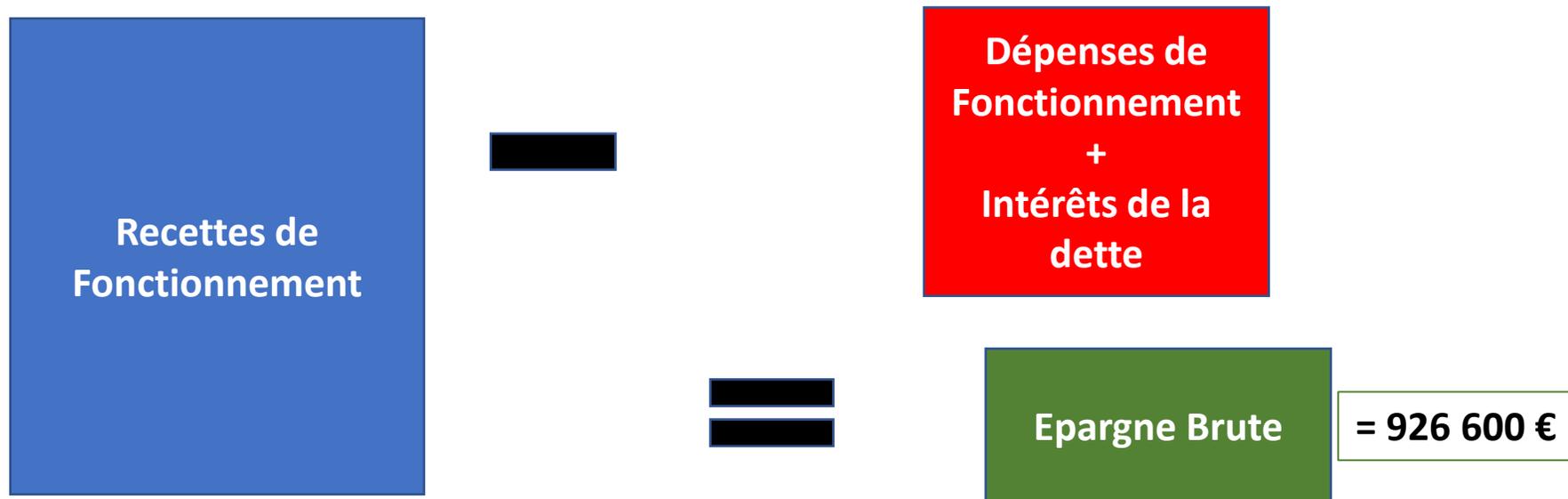
RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES DE 2023



Les niveaux d'épargnes

Epargne brute

- L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.
- Elle constitue un double indicateur :
 - un indicateur de l'«aisance» de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
 - Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants



Epargne brute= Recettes de fonctionnement (comptes 70 à 75)
– Dépenses de fonctionnement (comptes 60 à 65= chapitre 011 à chapitre 65)) + **chapitre 66 les intérêts de la dette**

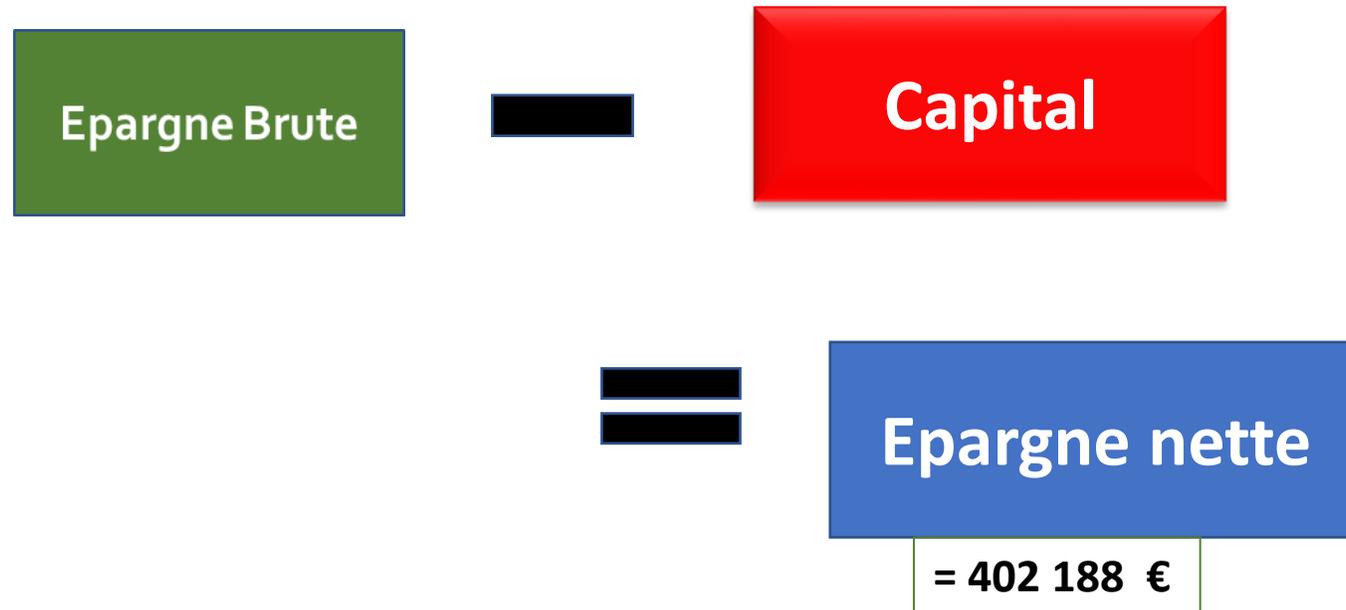
L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts). Ainsi, par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important : 100 d'épargne brute permettent de financer 100 d'annuités de dette, et donc d'emprunter 1 000. C'est un effet de levier de 1 à 10.

Ainsi, un effort sur la section de fonctionnement permettant de dégager 100 d'épargne brute supplémentaire, permet par le recours à l'emprunt de financer 1000 d'investissements supplémentaires. A l'inverse, une réduction de 100 de l'épargne brute contraint à une réduction de 1000 des investissements.

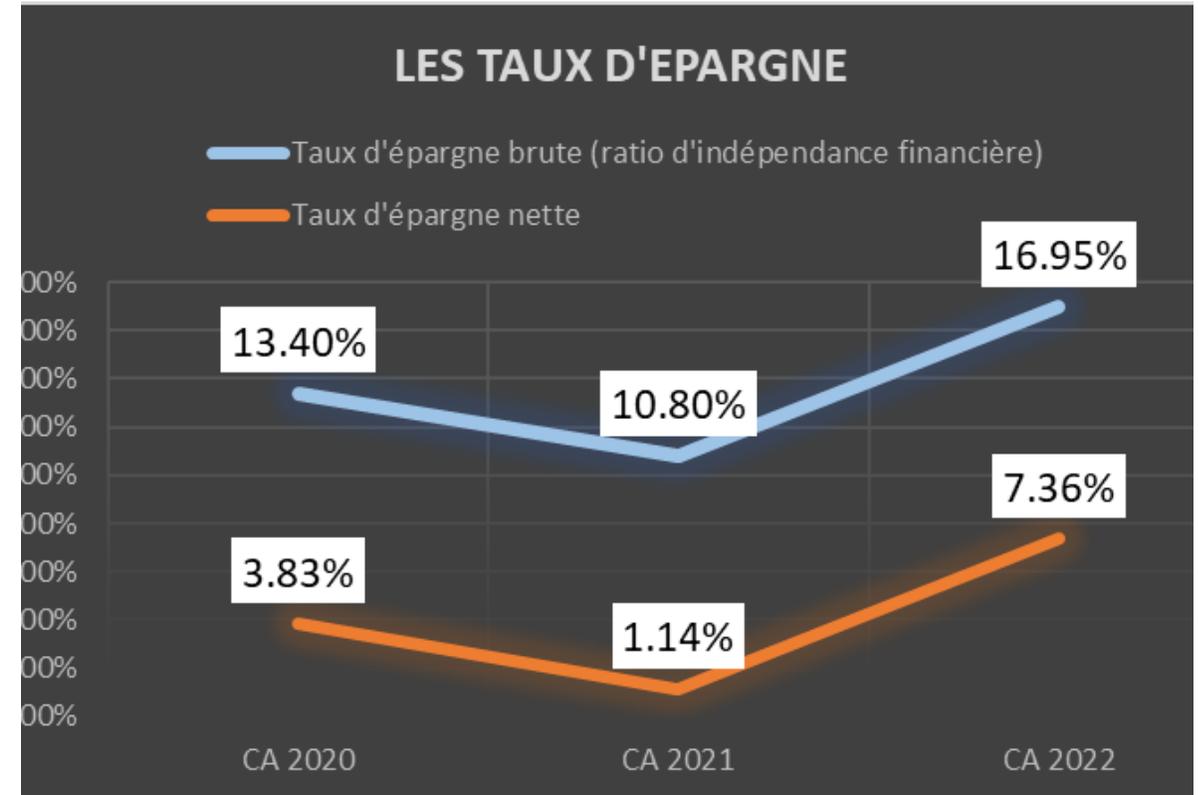


Épargne nette

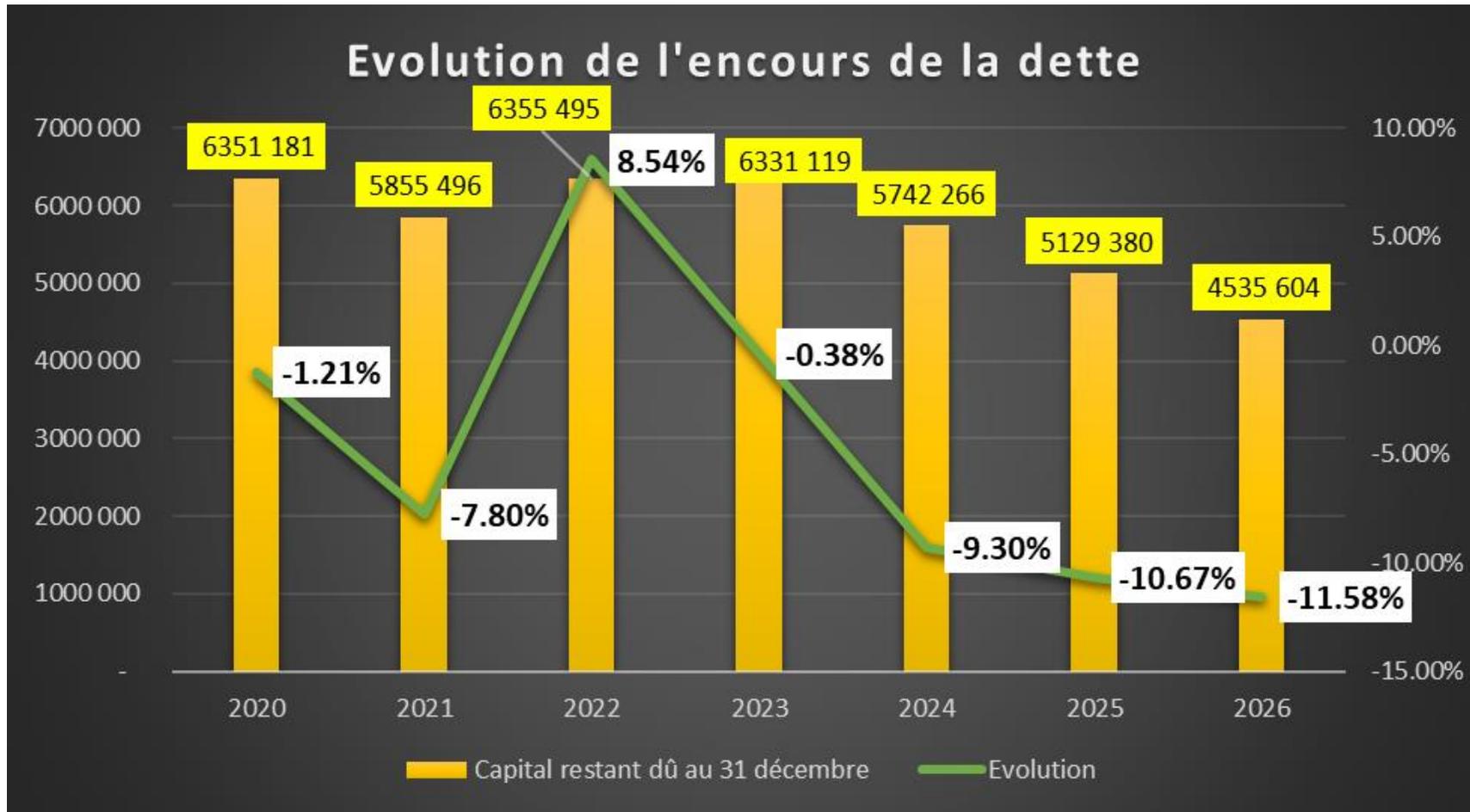
L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à la l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements



LES TAUX D'ÉPARGNES

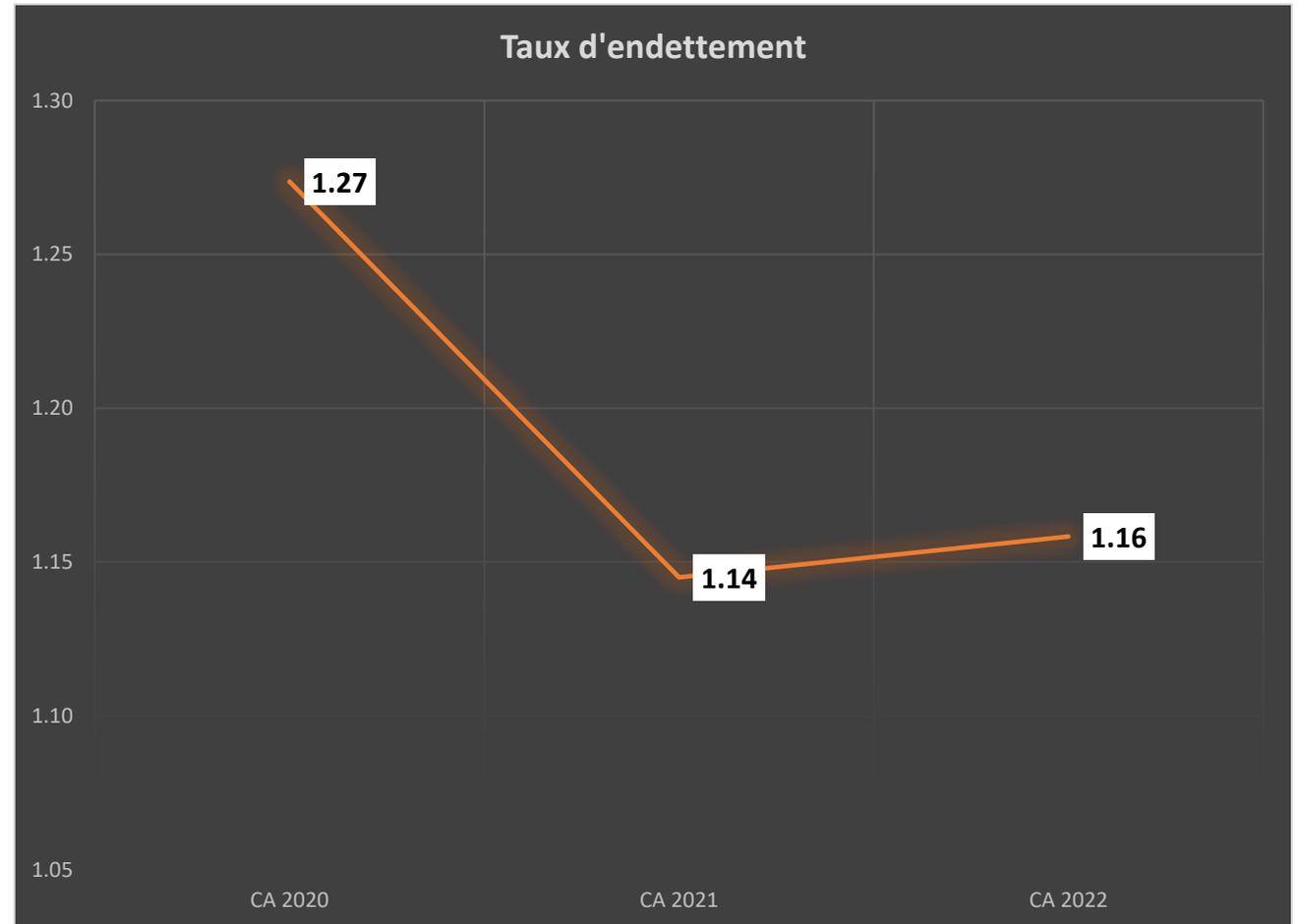


NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

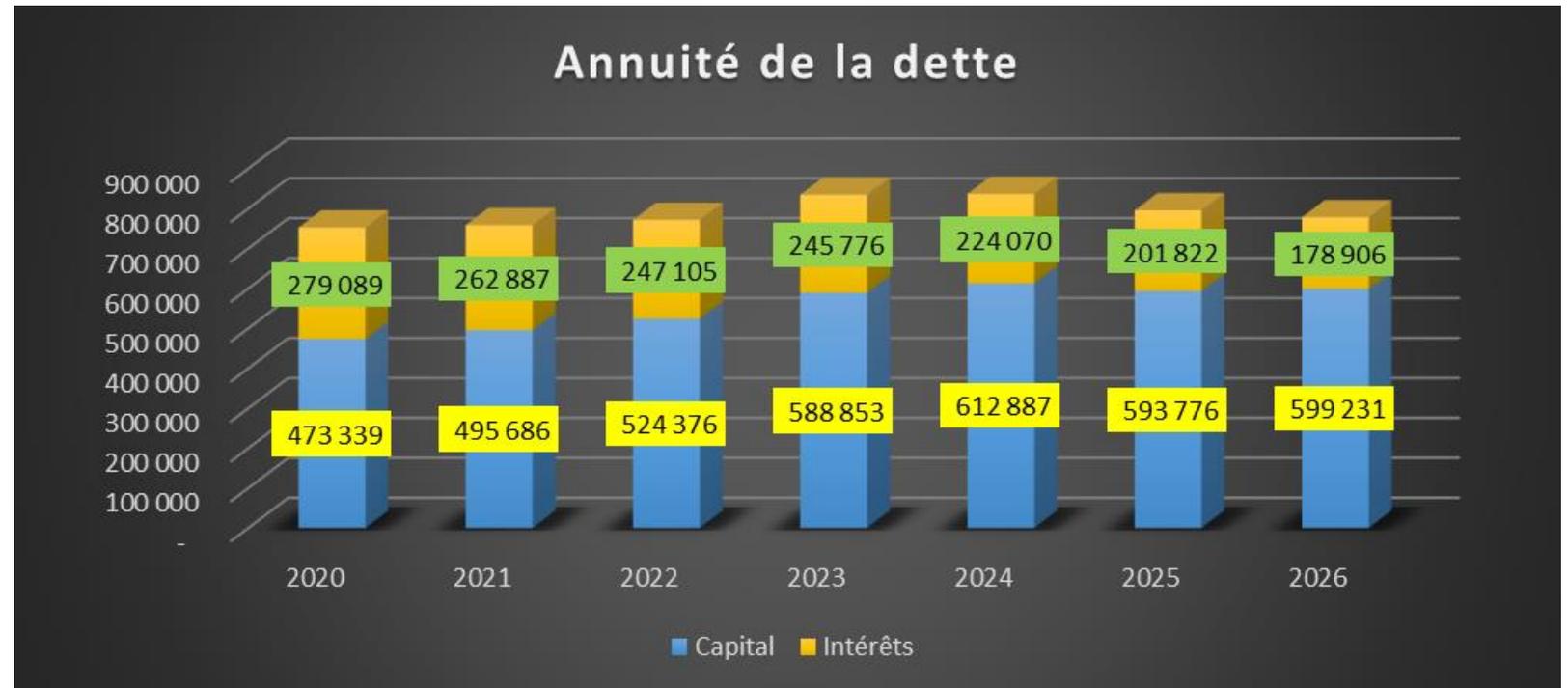


L'encours de la dette

Le taux d'endettement (seuil critique >2)



L'annuité de la dette (capital + intérêts)

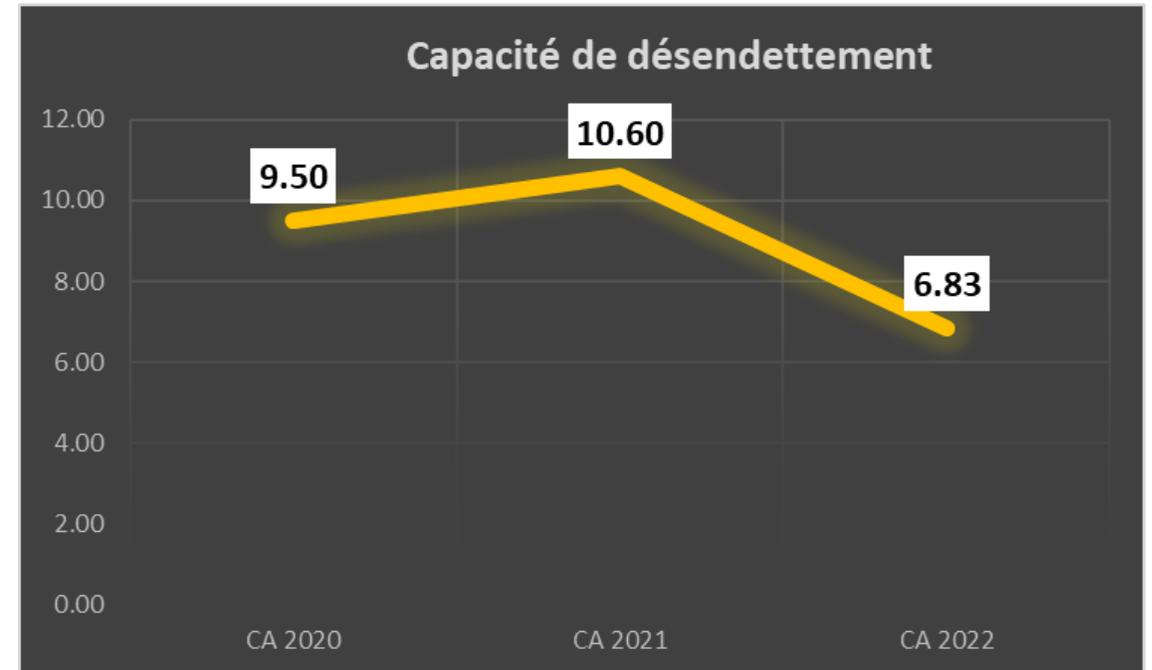


La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

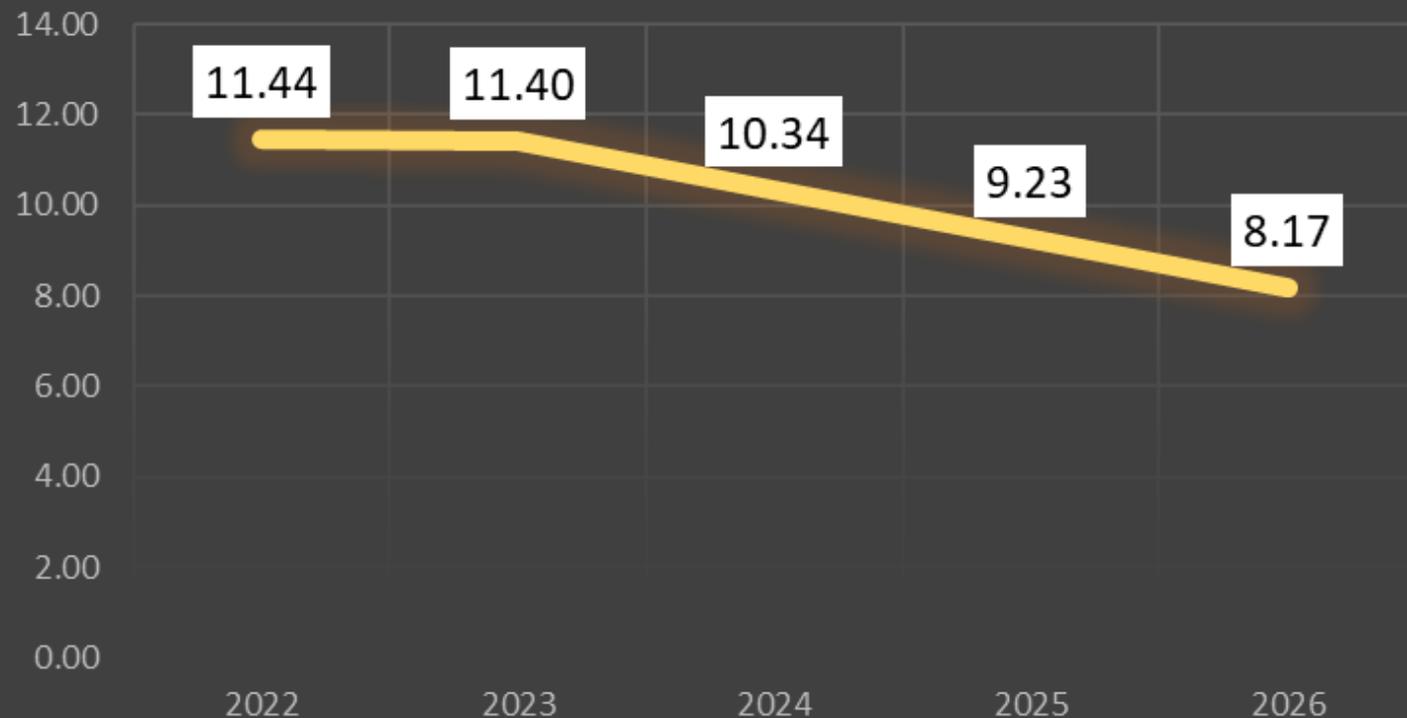
Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. **On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 12 ans.**

La capacité de désendettement



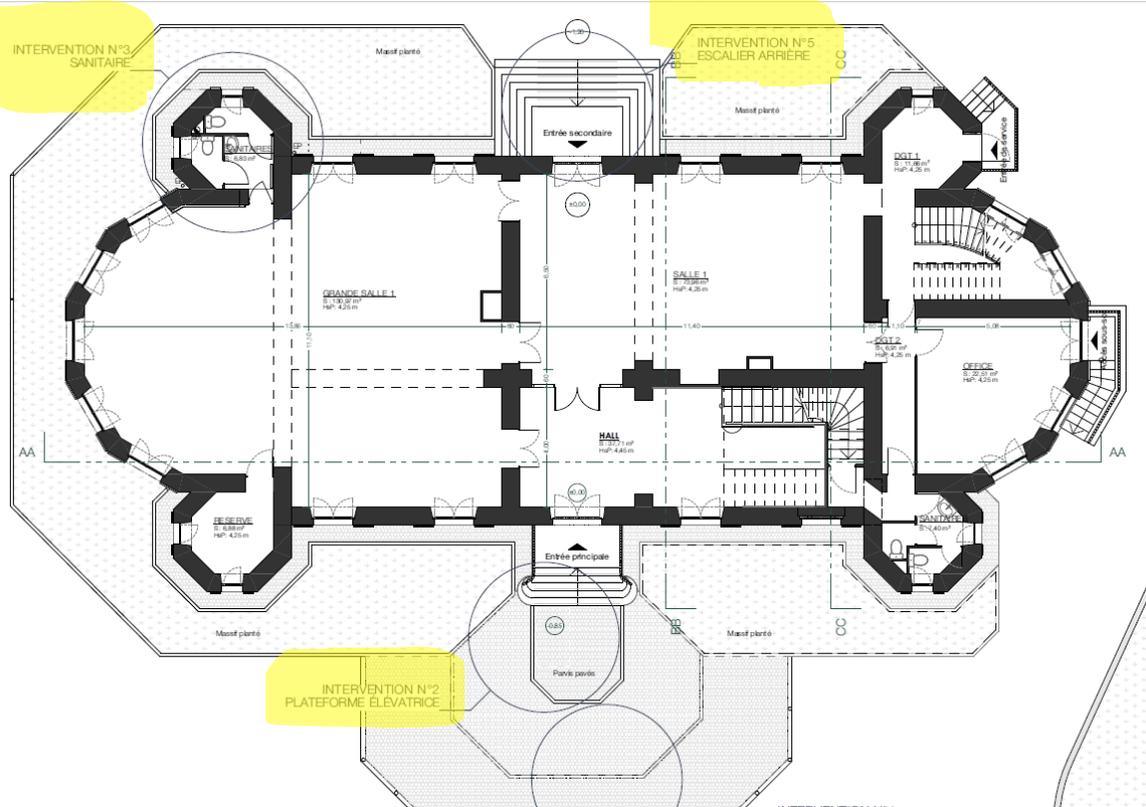
Durée d'extinction de la dette



- Cependant la capacité de désendettement d'une collectivité est à comparer avec la **durée d'extinction de sa dette**. Elle exprime le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction intégrale de la dette, pour un amortissement de dette moyen, exprimé en nombre d'années. Elle est égale à l'encours de dette divisé par l'amortissement annuel moyen de la dette.

Orientations 2023 d'investissement

Accessibilité Château de Franqueville



Coût = 100 k€ HT

Demandes de financement:

- Etat : 30% : 30 k€
- FDC CDA : 25% : 25 k€

Février 2023
Mars 2023



Rénovation extérieure façades –volets –cheneaux- façades (nettoyage)



Coût = 140 k€ HT

Demandes de financement:

- FDC CDA : 25% : 35 k€



Novembre
2023

Rénovation de l'éclairage public

le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat
 - participation de la commune aux travaux à financer sur EMPRUNT..... (*)
 - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)
- TOTAL

12 000,00 €
115 644,60 €
4 835,02 €
132 479,62 €

Sanitaire PMR
public installé
dans la salle
annexe

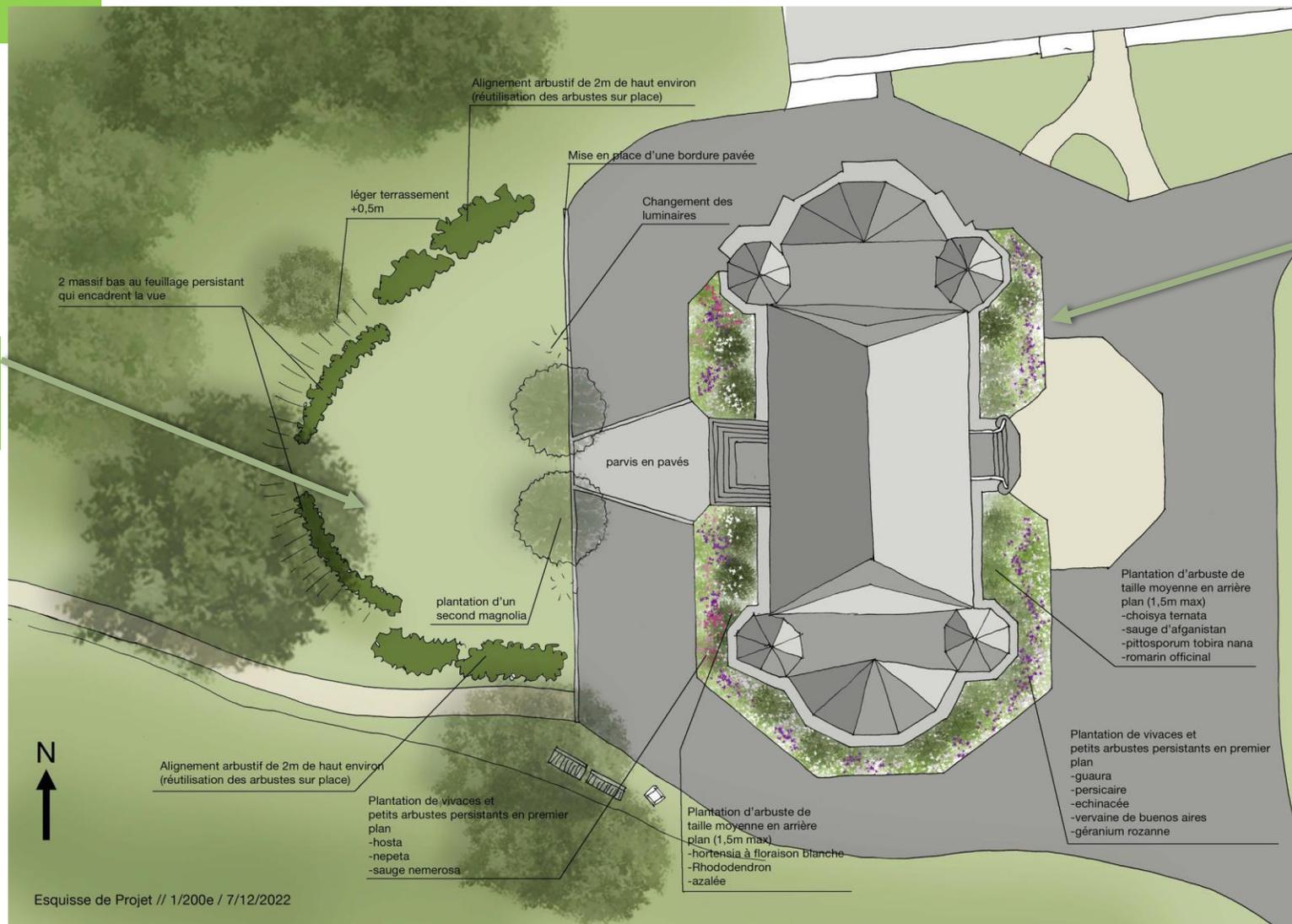


avril 2023
mai 2023



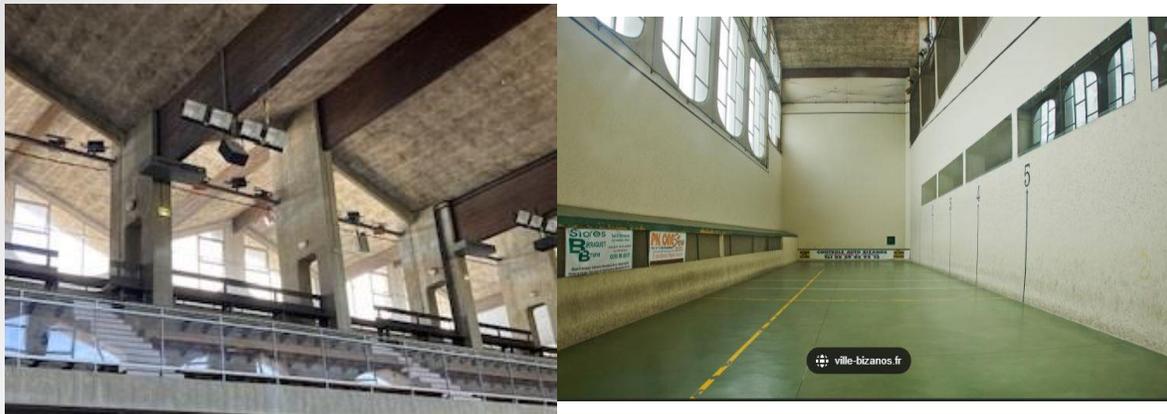
Aménagement paysager des abords du château

Phase 1
octobre 2023



Phase 2
Mars 2024

Coût = 30 k€ HT



Changement de l'éclairage salle de sports et trinquet



Accessibilité – rénovation-mise aux normes



Démolition de l'estrade et construction d'une salle de gym de 96 m²

Coût = 146 k€ HT

Financement:

ETAT DSIL 30% : 43 k€

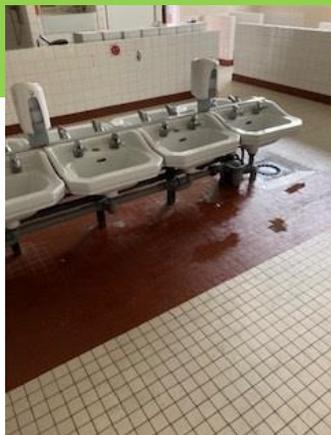
Département 18%: 26 k€

Juillet 2023

Rénovation des sanitaires
de l'école maternelle

Juillet août 2023

Coût = 60 k€ ttc



Reprises de concessions
cimetière

Coût : 10 k€ ttc



Equipements :
Mobilier Hôtel de Ville
Matériel de voirie

103k€ ttc





Urbanisme-Habitat-Voirie-
Développement durable

Pour rappel FDC attribués par la Communauté d'agglomération pour programmes de voirie (montant TTC)

PROGRAMME PLURIANNUEL	MONTANT ouvrant droit à Fonds de Concours de a CDAPBP Montants subventionnés	FDC
2022	130 000 €	32 500 €
2023	250 000 €	61 666 €
2024	200 000 €	50 000 €
2025	200 000 €	50 000 €
2026	210 000 €	52 500 €
	990 000 €	194 166 €



Enveloppe de travaux non figée – subventions figées

VOIRIE							
		Gérard PARIS					
Plan pluriannuel d'investissement							
OPERATIONS	description	Montant TTC évalués	2023	2024	2025	2026	TOTAL PERIODE
			Total	Total	Total	Total	
8 mai 1945/Deux rives	Aménagements sécuritaires et paysagé	170 000	170 000				170 000
Rue de l'Yser	Aménagements sécuritaires tronçon Galliéni/cimetière	30 000	30 000				30 000
Larribau / Beausoleil	Projet du Squash de Navarre	320 000		320 000			320 000
Panorama	Cheminement piéton tronçon Beau Soleil /Saint Léon	20 000		20 000			20 000
Saint-Léon	Aménagement d'îlots paysagés	15 000	15 000				15 000
Rue de Verdun/Albert 1er	aménagement sortie de passerelle de Franqueville et améliora	35 000	35 000				35 000
Avenue des Lavandières	trottoirs et chaussée	240 000		240 000			240 000
Terrain du département Saint Léon	Voie piétonne	-			-		-
V.Hugo/ Lamartine/Europe	trottoirs et chaussée après passage du SMEP)	90 000					90 000
Place de la victoire/ Clemenceau	Projet (AMO, phases)	-			AMO + Phase 1	Phase 2	-
Carrefour Clemenceau/Maréchal Foch	Projet (AMO, phase)	-				AMO	-
Carrefour Gilliotte	Projet (AMO, phase)	-			AMO	Travaux	-
							-
Total des investissements prévisionnels		920 000	250 000	580 000	-	-	830 000

Programme de travaux Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques (TE64)

- Avril 2023: Carrefour Georges Clemenceau / Maréchal Foch – dépose et déplacement du support d'éclairage public pour permettre la démolition des maisons
- Fin 2023: Rue Galliéni - Etude d'enfouissement des réseaux électriques, télécoms et rénovation de l'éclairage public (travaux 2024).
- Coupure nocturne de l'éclairage public, livraison matériel courant février 2023, travaux réalisés rapidement après la réception.
- Mars/Avril 2023: rénovation de l'éclairage public du chemin Henri IV et Domaine de Franqueville
- Second semestre 2023: Enfouissement des réseaux électriques, télécoms et rénovation de l'éclairage public – Chemin Larribau/Allée des Sapins/Avenue Beau Soleil.
- Second semestre 2023: Etude et réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, télécoms et rénovation de l'éclairage public – rue de l'Aragon/impasse de la Châtaigneraie.
- Fin 2023: Etude remplacement de luminaires polluants (Allée Pierre de Ronsard, Place Joffre, Chemin Courtiade, rue Maréchal Leclerc, rue de la Cendrée, Clos de Navarre, rue Saint Léon (1), Allée du Park Lodge
- Fin 2023: Rue Lamartine/rue Victor Hugo - Etude d'enfouissement des réseaux électriques, télécoms et rénovation de l'éclairage public (travaux 2024).



Plan Guide Espaces Publics
Solde marché : 29K€ ttc

PLAN GUIDE des Espaces Publics

Entrée de Ville Sud – Carrefour Albert 1^{er} / Foch
Propriété Chavanne-Pontac-Garage DROUARD

- OS de démarrage prévisionnel des travaux : 21 mars 2023,
- Début des travaux prévisionnels : 25 avril 2023,
- Fin des travaux prévisionnels selon planning du groupement retenu : fin juin 2023.



Après démolition
aménagements à prévoir
Budget voirie

Carrefour Victor Hugo –
Clemenceau (Giliotte)



Place de la Mairie

En fonction des projets- fiches actions =
demande de financements complémentaires
auprès de l'Etat –Département-CDA



Place Gambetta- Dehousse

Quartier du Stade
Domaine Foch

1^{ère} phase : VRD
Mai-juin2023

2^{ème} phase : Construction de
54 logements sociaux
Début 2024

Subvention d'équipement
de la Ville
209 K€

Budget 2023-70 k€

Budget 2024-70 k€

Budget 2025-70 k€

Ces sommes viendront en
déductions des pénalités SRU
(45k€/an) à compter de 2025 à
2029



Complexe Sportif Installation d'ombrières

Début des travaux
octobre 2023

Eclairage des tennis et
basket
Budget ?



Panneaux installés : 1122
Surface couverte : 2220 m²
Puissance installée : 454 kWc

Éléments de construction :
Les arbres au Sud des terrains de
basket devront être élagués



Budget participatif de 2022
Skate Park
Complexe sportif
16 k€

Jeux pour enfants
(site à déterminer)
5000 €



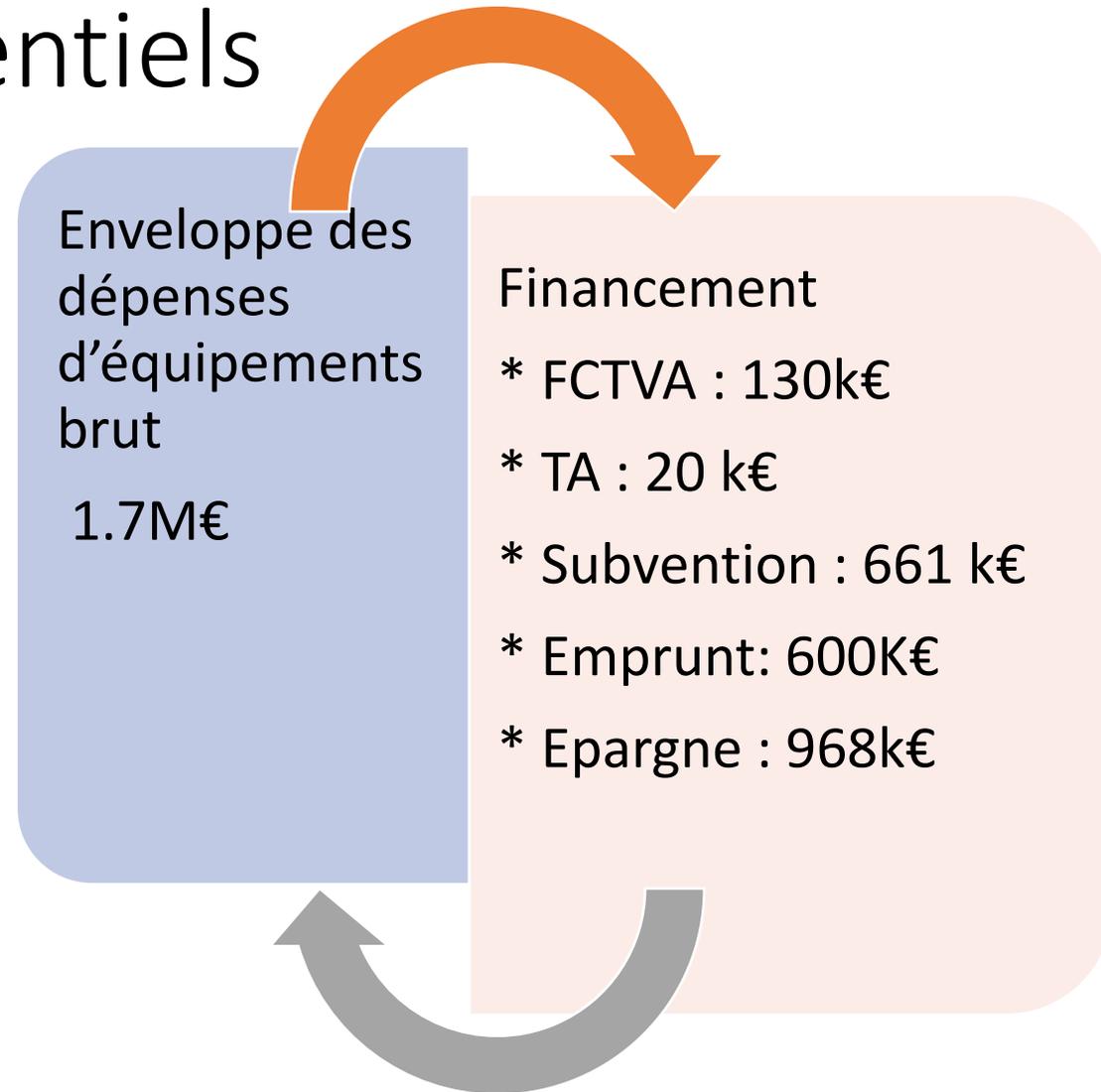
ECOLES + ALSH
Installations d'alarmes dans
le cadre du PPMS*
11 k€

* Plan Particulier de Mise en Sûreté est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

Chap./Articles	DEPENSES INVESTISSEMENTS	Total Budget	Commentaires
16	Emprunts et dettes assimilés	590 000	
1641	Emprunts en euros	590 000	
168758	Autres groupements		
16876	Autres établissements publics locaux		
20	Immobilisations incorporelles	107 300	
2031	Frais d'études	29 500	Dernière phase PUVA
20422	Subvention équipement personne de droit privé	70 000	1er acompte subvention PBH résidence ARAGON 54 logements
2051	Concessions et droits similaires	7 800	Logiciel TLPE
21	Immobilisations corporelles	551 960	
2121	Plantations arbres et arbustes	40 000	Aménagement paysagers des abords du château + MO
21312	Bâtiments scolaires	60 000	Sanitaires de l'école maternelle
21316	Equipements du cimetière	10 000	Reprise de concessions
21351	Bâtiments publics	3 960	Solde honoraires ATHOME salle de musculation
2151	Réseaux de voirie	70 000	Solde travaux rue Pasteur
2151	Réseaux de voirie	250 000	Programme de travaux 2023
2152	Installation de voirie	5 000	Panneaux de signalisation, potelets, barrières fixes
21578	Matériel et Outillage technique	3 000	Corbeilles etc ...
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	25 000	Vidéo surveillance château, tondeuse, souffleur, rotofil
2184	Achat de mobilier autre que scolaire	70 000	Mobilier de l'Hôtel de Ville
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000	Jeux extérieurs et alarme PPMS
23	Immobilisations en cours	1 156 533	
2312	Skateboard budget participatif	16 000	RAR 2022 travaux Hôtel de ville
2313	Constructions Mairie	462 933	RAR 2022 travaux Hôtel de ville
2313	Constructions Mairie	200 000	Solde travaux Hôtel de Ville
2313	Construction Château	297 600	Travaux accessibilité et rénovation château et annexes
2313	Accessibilité -Mise aux normes Salle Omnisports	180 000	Travaux accessibilité - salle de gymnastique
27	Immobilisations en cours	32 000	
27638	Autres établissements publics locaux	32 000	EPFL Portage Gilotte
,001	Déficit d'investissement reporté	640 871	
	Déficit d'investissement reporté	640 871	
	Total Général	3 078 664	
	EMPRUNT - BESOIN DE FINANCEMENT	598 498	

INSERTION BUDGETAIRE DES PROJETS DEPENSES D' INVESTISSEMENT 2023

Financements potentiels



PPI 2023-2026



PROGRAMME PLURIANNUEL INVESTISSEMENT (PPI)					
SITES/OBJETS	Investissements prévisionnels	2023	2024	2025	2026
		Château de Franqueville	337 600	337 600	
Annexes	174 200	-		14 000	150 000
Voirie	660 000	250 000	145 000	55 000	210 000
Salle de musculation					
Club House Rugby					
Restaurant Scolaire Nouveau					
Ecole maternelle	60 000	60 000			
Ecole élémentaire	6 000	6 000			
Salle polyvalente	180 000	180 000			
Club House Tennis	11 000				
Centre de Loisirs	5 000	5 000			
Mairie	732 933	732 933			
Pôle Culturel					
Centre Socio Culturel					
Service Technique Municipaux					
Centre Technique Municipal					
Cantine Maternelle	-				
Annexe Mairie					
Maison des Services Publics					
Maison pour Tous	-				
Presbytère					
Eglise					
Études	29 000	29 000			
EPFL	172 000	32 000	140 000		
Totaux	2 367 733	1 632 533	285 000	69 000	360 000
Part d'autofinancement (ressources internes)					
Ressources	Total	2023	2024	2025	2026
DSIL	213 905	213 905			
Subvention département	97 867	97 867			
Fonds de Concours	319 500	319 500			
FCTVA	130 000	130 000			
Cession			220 000		
Total des ressources prévisionnelles	761 272	761 272	220 000	-	-